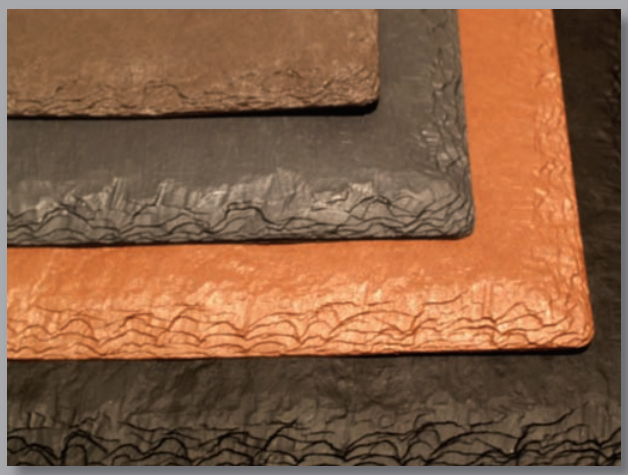
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick






Rapport annuel 2006
Plan de gestion 2007-2008

Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre 1

Sommaire des activités 2

Répercussions du programme 4

Mise au point de nouveaux produits 6

Développement du programme 8

Administration du PIP 9

Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick 11

Rapport des vérificateurs 12

Bilan 13

État des résultats 14

État de l'évolution de l'actif net 15

État des flux de trésorerie 16

Notes afférentes aux états financiers 17

C.P. 308, succ. A
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

102, rue Queen, bureau C
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1A5

Tél : 506 454 8473
Téléc : 506 454 8471
Sans frais : 1 888 322 8473

Courriel : nbtire@nbnet.nb.ca

www.nbtire.com

Lettre au ministre

le 31 mars 2007

L'honorable Roland Haché
Ministre de l'Environnement
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Au nom des membres de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel pour l'année financière allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



K. Bradford Marshall
Directeur général
Ministère de l'Environnement
Président, Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick

pièce jointe

Sommaire des activités

Le programme d'intendance des pneus (PIP) du Nouveau-Brunswick voit dans les pneus usés une ressource de valeur au lieu de les considérer un défi au niveau de la gestion de déchets.

La collecte locale des pneus se fait à la grandeur de la province tous les jours ouvrables de l'année. Ce flux constant de caoutchouc est destiné au parc industriel de Minto où se situe l'usine de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC).

La TRACC agit comme l'entrepreneur principal de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick (CIPNB) pour la collecte, la transformation et le recyclage des pneus usés de la province. En 2006, plus de 6.8 millions de kilogrammes (15 millions de livres) de caoutchouc recyclable ont été acheminés vers l'usine de Minto par l'entremise du PIP. À peu près 75% de ce volume provenait des pneus d'automobiles alors que le reste provenait des pneus de camions, qui sont plus gros.

Un système de mesure basé sur des unités appelées « EPP » sert depuis un certain temps déjà à compiler des données annuelles sur le fonctionnement du programme. Le terme EPP signifie « équivalent de pneu de passager ». Le système repose sur des pratiques de l'industrie bien établies et estime qu'un pneu de camion produit à peu près la même quantité de caoutchouc recyclable que cinq pneus de passager.

Selon cette échelle, en 2006, plus de 936 000 EPP ont évité d'être gérés avec les déchets de la province pour être plutôt acheminés vers le recyclage.

L'usine de recyclage de pneus de la TRACC est reconnue comme étant un chef de file dans la développement de nouveaux procédés technologiques et par conséquent, des systèmes parmi les plus sophistiqués sur le marché y sont utilisés. Les produits fabriqués par l'usine sont destinés à des marchés spécialisés dans les secteurs de l'industrie lourde, de l'agriculture, de la construction et du transport.

Le volume le plus important de la production de l'usine de la TRAAC est présentement associé à la fabrication de matelas pour bétail destinés aux installations laitières en Amérique du Nord et outre-mer. Chaque matelas renferme

Les produits recyclés à base de caoutchouc fabriqués à Minto, N.-B. ont une réputation de grande qualité et de durabilité.



au moins 55 kilogrammes (120 livres) de caoutchouc industriel récupéré des pneus usés du Nouveau-Brunswick. Avec leur revêtement d'un matériau « style tissu », les matelas sont un atout pour le producteur laitier d'aujourd'hui.

La TRACC fabrique aussi des joints d'étanchéité de caoutchouc pour l'industrie lourde, des matériaux pour l'élimination du bruit et des chocs, des bases en ébonite pour les poteaux de voirie et d'entretien des routes et des rues, des garde-boue pour camions et remorques ainsi que d'autres produits industriels à usage spécial.



Toute l'année, la TRACC expédie ses produits vers des clients à travers le Canada, les Etats-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et même plus loin.

Pendant l'année 2006, l'entreprise a complété une expansion majeure de son système de production pour fabriquer des bardeaux de toit synthétiques imitant l'ardoise. Ces bardeaux représentent le premier extrant du PIP à combiner du plastique recyclé à du caoutchouc dans sa fabrication. Le fini semblable à l'ardoise de ces bardeaux, fabriqués dans quatre couleurs différentes, combiné à leur durabilité intrinsèque est considéré comme un avantage par rapport à l'ardoise et aux autres produits de toiture haut de gamme.

La TRACC a aussi mis en oeuvre une nouvelle opération de remoulage et de rechapage de pneus pour servir les marchés d'exportation. Le remoulage produit des pneus d'automobile plus petits alors que le rechapage produit des pneus plus gros pour les camions. Des entreprises de transport de l'Amérique centrale et des Caraïbes ont déjà montré un grand intérêt dans la durabilité de ces pneus recyclés au Nouveau-Brunswick.



Plan de gestion

En 2007-2008, les opérations du PIP vont intensifier les efforts de collection et de production et améliorer les procédures administratives du programme. La mise en marché d'une plus grande variété de produits fabriqués par l'entremise du PIP est toujours une priorité et contribue énormément à sa viabilité à long terme.



Le système de collecte de pneus usés du Nouveau-Brunswick est déjà reconnu comme étant un des système les plus performants en Amérique du Nord avec un taux de récupération approchant les 90%. Le nombre total de pneus usés générés dans la province peut varier d'année en année en fonction des ventes de nouveaux pneus qui sont influencées à leur tour par les forces du marché et les conditions économiques existantes. Grâce à une décennie d'expérience, le PIP d'aujourd'hui s'assure que pratiquement tous les pneus usés disponibles au recyclage dans la province feront éventuellement partie d'un des nouveaux produits de la TRACC.

Étant donné la demande toujours croissante du marché pour les produits finis de l'entreprise,il est assez évident qu'encore plus de pneus usés qu'auparavant seront requis à l'avenir pour alimenter le flux de « produit brut » nécessaire à l'usine. Pour la première fois depuis ses débuts, au cours de la prochaine année le PIP va étudier la possibilité d'importer des pneus usés d'en dehors de la province pour être ajoutés au matériel de base qui alimente l'usine de recyclage de la TRACC.

Il est aussi évident que partout dans la province, plusieurs personnes ont probablement des vieux « pneus d'hiver » ou des vieux « pneus d'été » qui sont entreposés dans leur garage, leur remise ou leur sous-sol et qui pourraient être recyclés efficacement par l'entremise du PIP. À cette fin, durant les deux prochaines années, les efforts dans le domaine de l'éducation du public vont souligner d'avantage le service de « Retour aux détaillants », cette partie du PIP qui est en place pour faciliter la récupération de ces ressources pour les transformer en produits.

Le service « Retour aux détaillants » est conçu pour récupérer les pneus usés entreposés à la maison et les sortir du flux de déchets pour plutôt les faire recycler avec succès.



Chaque année au Nouveau-Brunswick, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et des mines produisent environ 5 000 pneus tout terrain.

Une autre priorité pour l'année 2007-2008 sera l'expansion du PIP pour y ajouter un système permanent pour le recyclage des pneus tout terrain surdimensionnés.

La grande taille et la structure particulière de ces immenses pneus les rendaient incompatibles avec l'équipement conventionnel de recyclage de pneus. Ces difficultés dans le recyclage des pneus tout terrain se sont atténuées récemment grâce à l'émergence de nouvelles technologies rentables.

Une demande de propositions détaillée a été distribuée aux entrepreneurs intéressés. Tous les aspects d'un programme de pneus tout terrain pour le Nouveau-Brunswick, y compris la collecte, le transport et le recyclage ultime étaient inclus. En réponse à la demande, des propositions ont été reçues et subissent maintenant un processus d'évaluation.

La province travaille aussi en équipe avec la Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA) afin d'établir des normes nationales pour le recyclage des pneus tout terrain. Une approche uniforme de la part des provinces est jugée essentielle dans l'établissement du montant des droits environnementaux qui pourraient être perçus au moment de la vente de nouveaux pneus tout terrain.

L'expansion future de nouveaux programmes d'intendance partout dans la province sera une autre priorité de développement en 2007-2008.

Le principe de base de « l'intendance » est d'obtenir que tous les intervenants dans la production et l'utilisation d'un produit donné jouent un rôle continu dans la gestion des déchets associés à son utilisation.

Ce concept est la raison d'être du PIP au Nouveau-Brunswick. Le programme rassemble les consommateurs et tous les intervenants dans l'industrie du pneu pour enlever de nos déchets une ressource de valeur afin de la recycler le plus efficacement possible.

Les succès associés au programme depuis sa conception il y a déjà 10 ans soulignent le potentiel d'expansion pour la création de programmes similaires pour récupérer des matériaux autres que les pneus. La planification au niveau de la réglementation et de l'administration est déjà commencée pour que ce concept devienne une réalité. De nouvelles initiatives devraient voir le jour en 2007-2008 qui auront pour but de faciliter la mise en place de nouveaux programmes pour récupérer des produits différents dans le programme d'intendance de la province.

Industrie et les marchés

Depuis la naissance PIP, il y a déjà 10 ans, le recyclage des pneus est devenu une industrie extrêmement compétitive à travers le Canada et les Etats-Unis ainsi qu'outre-mer.



La création de plus en plus de ces programmes de réduction de déchets en Amérique du Nord entraîne des fluctuations importantes des prix dans le marché des produits de caoutchouc recyclé. Par exemple, les morceaux de pneus déchiquetés de toutes grandeurs et la poudrette produite par les usines de transformation en vrac sont touchés par ces tendances.

Dès ses débuts, le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick a adopté une approche favorisant la production de produits finis à valeur ajoutée prêts pour le marché et le développement de marchés étrangers.

Les stratégies d'affaire du PIP sont basées sur la mise au point de nouveaux produits et l'attention à une variété de marchés industriels.



La fabrication de produits recyclés finis pour des clients industriels et commerciaux, au lieu de simplement produire de la poudrette de caoutchouc brute pour l'expédier ailleurs pour être recyclée s'est avérée être une formule gagnante au cours des dernières années. Cette approche a permis la mise en place d'un système d'intendance des pneus dynamique bien établi dans la province, mettant l'accent sur les technologies de transformation avancées.

À travers le monde, afin de prévenir les blessures aux pattes et l'éclosion de bactéries dans les stalles, des producteurs laitiers utilisent des matelas faits au N.-B. à partir de pneus usés.





La performance sur le marché peut être évaluée en terme de la demande soutenue provenant d'outre-mer pour les matelas pour bétail de bonne qualité de la TRACC, ce qui prouve le succès de cette approche.

L'usine de la TRACC a produit et expédié plus de 110 000 unités de ce produit innovateur en 2006. Les matelas sont conçus spécifiquement pour les installations laitières modernes qui gèrent de grandes enterprises agricoles avec des centaines de vaches laitières.

L'utilisation répandue de techniques sophistiquées dans la gestion de troupeau à travers l'industrie a créé une demande pour une litière plus hygiénique pouvant prévenir les blessures aux pattes et qui serait moins onéreuse à entretenir. En ayant le bon produit au bon moment, le Nouveau-Brunswick est capable de servir un marché global en fournissant aux producteurs laitiers à l'échelle internationale un produit de chez-nous.

Par exemple, l'utilisation de nos matelas est déjà bien établie sur les marchés de l'Europe occidentale et le travail est déjà commencé pour fournir les installations laitières modernisées en Europe orientale et en Russie dès 2008.

Depuis un certain nombre d'années, les marchés d'outre-mer en général se sont avérés être très ouverts aux produits de caoutchouc recyclé fabriqués par la TRACC ici, au Nouveau-Brunswick. Malgré le fait que certains produits d'imitation de moindre qualité sont apparus sur le marché, les ventes toujours croissantes des produits de la TRACC à l'étranger proclament leur qualité nettement supérieure.

En raison de l'importance accrue accordée à la protection de l'environnement à travers le monde, le potentiel de mise en marché de façon globale de produits « écolo » fabriqués par l'entremise du PIP semble plus intéressant que jamais auparavant.

Mise au point de nouveaux produits

Une priorité constante de la CIPNB est d'assurer la diversité des produits du PIP pour servir une grande variété de marchés spécialisés.

Un résultat récent de cette approche est la création d'une nouvelle catégorie de produits de caoutchouc recyclé en vrac qui devrait être très performants sur le marché dans les années à venir. En 2006, des nouvelles techniques de production mises en opération par la TRACC ont permis la fabrication de « paillis d'écorce » de différentes couleurs, ainsi que de couvre-sol en copeaux de caoutchouc, de surfaces résilientes de terrains de jeu et de bardeaux de toit synthétiques imitant l'ardoise.

Un autre marché potentiel pour les produits en vrac fabriqués à partir des pneus usés de la province serait leur utilisation comme remblai léger pendant la construction des fondations d'autoroutes. On utiliserait ce produit dans des cas particuliers lorsque le drainage souterrain et la présence de couches de matériaux meubles sont des obstacles à la construction de la route. Dans ces milieux, les caractéristiques de perméabilité et de légèreté du caoutchouc recyclé en vrac pourraient présenter un avantage réel, et les travaux coûteraient beaucoup moins chers que les autres méthodes technologiques.

Du paillis d'écorce synthétique à base de caoutchouc est fabriqué dans une gamme de couleurs pour l'aménagement paysager commercial et résidentiel.





DU CAOUTCHOUC RECYCLÉ SOPHISTIQUÉ, LE « PAILLIS D'ÉCORCE »

Comme susmentionné, la TRACC a récemment inauguré un système automatisé de production à haute vitesse, pouvant fabriquer du « paillis d'écorce » dans une grande variété de couleurs pour être utilisé dans l'aménagement paysager en milieux résidentiels et commerciaux.

Les « copeaux » d'écorce en caoutchouc qui sont produits sont pratiquement impossibles à distinguer du paillis d'écorce naturel. Le produit peut aussi prendre la forme de pépite pour être utilisé comme couvre-sol dans d'autres milieux et peut être fabriqué dans toute une gamme de couleurs. Une légère modification de la technique utilisée combine des pièces de caoutchouc colorées avec un liant dans un processus spécialisé pour former un couvre-sol résilient utilisé autour de l'équipement dans les terrains de jeu en milieu scolaire. Ce couvre-sol est nettement supérieur au petit gravier rond utilisé habituellement.





Les bardeaux de toit imitant l'ardoise sont les premiers produits du PIP à combiner du plastique recyclé avec du caoutchouc au tout début du processus de production.

BARDEAUX DE TOIT SYNTHÉTIQUES IMITANT L'ARDOISE

Suite aux installations sur le terrain, les bardeaux de toit hybrides produits par la TRACC continuent à se tailler une bonne place sur le marché grâce aux rapports favorables qui mettent en évidence leur qualité et leurs avantages par rapport à la compétition.

À l'origine le travail de recherche était une collaboration entre la TRACC et l'Université du Nouveau-Brunswick, puis en 2006 la TRACC a mis toute son attention sur la mise en place d'un système du production basé sur une technologie avancée pouvant produire en grande quantité des bardeaux conformes aux toutes dernières normes de l'industrie.

Il était important d'être capable de produire les bardeaux dans différentes couleurs afin de satisfaire une variété d'applications architecturales. L'usine a pu surmonter tous les obstacles sur son chemin.

L'usine est maintenant dotée d'un système de production avancé capable d'établir des standards de qualité et de produire à haut volume pour satisfaire la demande toujours croissante du marché. Le produit fini est un bardeau exceptionnel avec un aspect visuel comparable à l'ardoise mais qui est plus efficace, à un moindre prix, que le produit original.

L'installation facile est un des avantages appréciés par les experts en toiture utilisant ces bardeaux recyclés en caoutchouc /plastique au lieu de l'ardoise ou des autres produits haut de gamme. Puisque le poids des bardeaux de la TRACC est semblable aux bardeaux d'asphalte ordinaires, il n'est pas nécessaire de faire les modifications structurales requises lorsque l'ardoise naturelle est utilisée. Ils sont aussi résistants aux dommages causés par les tempêtes de verglas.

Même dans des conditions de froid extrême, les bardeaux hybrides conservent leur flexibilité. Il est donc possible de travailler sur les toits plus tard l'automne et plus tôt le printemps.

Un marché spécialisé d'intérêt particulier a été identifié dans les édifices du patrimoine où on aurait autrefois utilisé de l'ardoise pour les toitures de bâtiments institutionnels, résidentiels ou commerciaux.

En considération du niveau d'intérêt du marché déjà en évidence, l'avenir de ce produit remarquable du PIP, combinant le caoutchouc et le plastique recyclé, semble très prometteur.

Administration du PIP

Le volume de données financières et administratives requis pour assurer une gestion efficace des opérations du PIP et les besoins de l'expansion anticipée du programme exigent l'utilisation d'une technologie de l'information avancée.

En moyenne, 25 000 kg (55,000 lb) de caoutchouc à usage industriel s'ajoutent à la collecte de pneus usés chaque jour ouvrable de l'année au Nouveau-Brunswick. Il est nécessaire d'avoir un accès constant aux données concernant la vente des pneus neufs, les opérations reliées aux droits environnementaux, les cueillettes de pneus usés dans toute la province et les volumes de produits finis.

Un personnel composé de quatre personnes, dont trois en poste au siège social de la CIPNB à Fredericton et un inspecteur aux installations de la TRACC à Minto, s'acquitte des activités administratives du programme. Ce groupe de travail utilise un système de gestion de données détaillé en mesure de produire des renseignements fiables sur demande, avec un degré variable de précision.

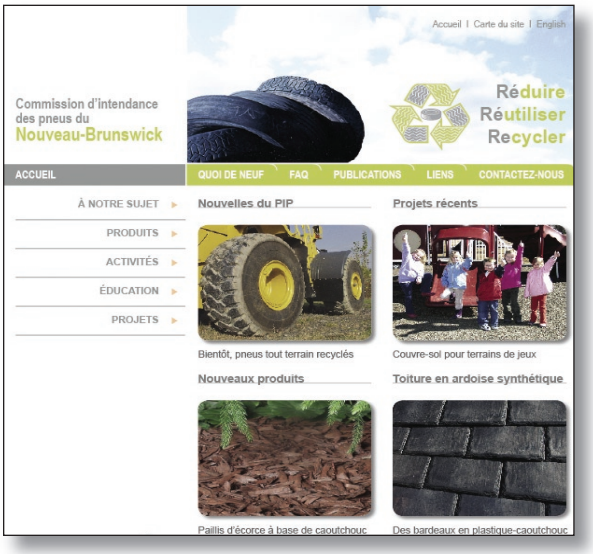
Une grande partie des données brutes sont entrées dans le système à partir d'emplacements à distance, tels que chez les détaillants. La promotion de l'utilisation plus répandue des scanners numériques pour fournir ces renseignements est devenue une des priorités de la CIPNB. Les améliorations apportées à la vitesse de la saisie de données et au niveau de précision des données aident la Commission à mieux s'acquitter de ses responsabilités de surveillance et vérification.

Parmi les projets d'avenir, le site web amélioré du PIP va être modifié pour inclure des composantes opérationnelles du programme en plus de continuer à agir dans son rôle traditionnel d'outil d'information pour le public. La première étape de la transformation du site est maintenant achevée. En consultant le site www.nbtire.com, le public a maintenant accès à une information plus abondante et plus détaillée sur le PIP, avec une attention particulière à la fabrication de produits recyclés.

L'année prochaine, la deuxième phase du projet va créer un nouveau secteur du site à accès restreint capable d'offrir un service direct et de l'aide aux détaillants de pneus partout dans la province. En plus des quelque 900 détaillants enregistrés de la province, le site web de la Commission a le potentiel de devenir, avec le temps, un moyen de communication interactive pour tous les inter-venants dans les opérations quotidiennes du PIP.

L'administration du programme s'est aussi concentrée en 2006 sur un appel d'offres public pour un nouveau contrat de plusieurs années à l'échelle provinciale pour la collecte, la transformation et le recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick jusqu'en 2011.

Les entrepreneurs potentiels intéressés de tout le Canada ont été invités à faire une soumission en réponse à cet appel d'offres. Après une étude détaillée de toutes les soumissions, le contrat a été octroyé à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation qui va continuer à agir en tant qu'entrepreneur principal du PIP. La nouvelle entente continue à mettre la priorité sur la fabrication de produits à valeur ajoutée et sur la diversité des produits du PIP, en favorisant l'utilisation de technologies innovatrices et efficaces mises en œuvre au Nouveau-Brunswick.



Le site www.nbtire.com affiche une information plus abondante et plus détaillée sur le PIP avec une attention particulière à la fabrication de produits recyclés.

Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick

MEMBRES DE LA COMMISSION

K. Bradford Marshall
(Président)
Directeur général
Réforme des lois et des règlements
Ministère de l'Environnement

Kirk Gordon
Directeur général
Services régionaux / Environnement
Ministère de l'Environnement

Darrell Welle
Analyste principal en matière de politiques
Politiques et planification
Ministère de l'Environnement

Tina Poirier
Ministère de l'Environnement

CADRE LÉGISLATIF

La Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est une agence du gouvernement provincial dont les membres sont désignés par le ministre de l'Environnement.

La Commission a été établie en 1996 en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les stipulations pertinentes de la législation sont spécifiées dans l'article 22.1(1) comme suit :

22.1(1) Le Ministre peut, conformément aux règlements, établir une commission d'intendance aux fins suivantes :

a) gérer la fabrication, l'entreposage, la collecte, le transport, le recyclage, l'élimination ou autre manutention d'une matière désignée ; et

b) s'assurer que la fabrication, l'entreposage, la collecte, le transport, le recyclage, l'élimination ou autre manutention par l'industrie d'une matière désignée est fait en conformité avec un plan d'écologisation approuvé par la commission d'intendance.

Le règlement établissant la *Commission d'intendance de pneus du Nouveau-Brunswick* (Règlement 96-82) a été déposé le 8 août, 1996. L'article 4 du règlement désigne les pneus en tant que matières désignées aux fins de l'article 22.1 de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Fax (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Fax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administrateurs

Nous avons vérifié le bilan de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2006 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Commission tire du prélèvement de droits sur les pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Commission et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et du surplus.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.



Comptables agréés

Fredericton, Canada
Le 7 février 2007

Bilan

31 décembre 2006, avec les chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Actif		
Encaisse	515 024 $	713 031 $
Débiteurs	610 478	503 729
Charges payées d'avance	3 067	3 770
Tranche à court terme des avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 2)	60 292	58 076
	1 188 861	1 278 606
Placements (note 3)	1 917 205	1 849 946
Avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 2)	111 861	172 154
Immobilisations (note 4)	23 191	37 874
	3 241 118 $	3 338 580 $
Passif et actif net		
Passif :		
Créditeurs et charges à payer	281 873 $	262 017 $
Frais de traitement à payer	961 526	1 262 115
	1 243 399	1 524 132
Actif net :		
Investi dans des immobilisations	23 191	37 874
Non affecté	1 974 528	1 776 574
	1 997 719	1 814 448
	3 241 118 $	3 338 580 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur

États des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec les chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Frais et droits	2 746 147 $	2 718 164 $
Charges :		
Frais de traitement des pneus usés	2 060 364	2 295 411
Paiement rétroactif de traitement des pneus usés	270 096	-
Salaires et avantages sociaux	148 287	141 642
Communications et traduction	51 981	48 908
Services professionnels	32 201	23 169
Bureau	24 131	13 494
Service de sécurité	23 110	22 119
Amortissement	17 721	13 114
Loyer	10 800	10 800
Déplacements	8 499	13 256
Téléphone	7 446	6 414
Assurance	5 172	5 394
Formation et abonnements	1 493	1 270
Réunions du Conseil d'administration	1 429	1 343
Intérêts et frais bancaires	679	683
	2 663 409	2 597 017
	82 738	121 147
Revenu d'investissement	100 533	79 832
Excédent des produits par rapport aux charges	183 271 $	200 979 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec les chiffres correspondants de 2005

	Investi dans des immobilisations	Non affecté	2006 Total	2005 Total
Solde au début de l'exercice	37 874 $	1 776 574 $	1 814 448 $	1 613 469 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(17 721)	200 992	183 271	200 979
Variation nette des investissements dans des immobilisations	3 038	(3 038)	-	–
Solde à la fin de l'exercice	23 191 $	1 974 528 $	1 997 719 $	1 814 448 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec les chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des produits par rapport aux charges	183 271 $	200 979 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	17 721	13 114
Amortissement de prime d'obligation	14 820	15 055
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation:		
Augmentation des débiteurs	(106 749)	(18 800)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	703	(781)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	19 856	240 958
Augmentation (diminution) des frais de traitement à payer	(300 589)	181 493
	(170 967)	632 018
Activités de financement et d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(3 038)	(32 737)
Augmentation des placements	(82 079)	(73 901)
Remboursement de Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	58 077	55 942
	(27 040)	(50 696)
Augmentation (diminution) de la position de l'encaisse	(198 007)	581 322
Position de l'encaisse au début de l'exercice	713 031	131 709
Position de l'encaisse à la fin de l'exercice	515 024 $	713 031 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006

La Commission d'intendance des pneus de Nouveau-Brunswick (la « Commission »), organisme sans but lucratif, a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Sa principale activité est de superviser la collecte et le recyclage des pneus usés pour le compte du ministre de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick.

1. Principales conventions comptables :

a) Généralités :

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

b) Placements :

Les obligations sont portées à leur valeur nominale plus toute prime non amortie. Le revenu des placements est comptabilisé par la méthode du taux de rendement réel par laquelle l'intérêt au taux attribué est modifié par l'amortissement de la prime de la valeur nominale impliquée par le prix d'acquisition. Si la valeur marchande des placements devient inférieure à la valeur comptable, et que cette baisse en valeur est considérée comme étant autre que temporaire, les placements sont amortis à la valeur marchande.

c) Frais et droits :

La Commission reconnaît les frais et droits lorsque l'encaisse est reçu ou est recevable des détaillants de pneus. La Commission utilise une date de fermeture du 31 janvier de l'année suivante pour reconnaître les transferts de frais des détaillants de pneus reliés à l'année courante comme débiteurs.

d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Biens	Méthode	Taux
Matériel de bureau	amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	amortissement linéaire	3 ans

e) Frais de traitement des pneus usés :

La Commission remet une portion des droits perçus sur les pneus à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). La moitié du montant payable est remise au moment de la collecte; l'autre moitié est payable lorsque TRACC a vendu les produits contenant la matière recyclée. Le montant total dû à TRACC est comptabilisé au moment du ramassage.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006

1. Principales conventions comptables (suite) :

f) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et dépenses de la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Avance à Tire Recycling Atlantic Canada Corporation :

Le montant avancé à TRACC est appuyé par un billet à ordre, garanti par un accord de sécurité générale, portant intérêt à 3,75 %, remboursable par versements mensuels de 5 476 $ incluant le principal et l'intérêt et dû en septembre 2009.

3. Placements:

	Valeur nominale	Valeur comptable
Corporation de financement des municipalités du N.-B., 5,75 %, dû le 17 juillet 2007	167 000 $	176 850 $
Corporation de financement agricole, 4,35 %, dû le 15 août 2007	190 000	199 462
CIBC, 4,4 %, dû le 26 août 2008	190 000	198 255
Gouvernement du Canada, 4,25 %, dû le 1 septembre 2008	184 000	185 408
Province de l'Ontario, 5,7 %, dû le 1 décembre 2008	130 000	142 149
Fonds fiduciaire de logement canadien, 4,1 %, dû le 15 décembre 2008	190 000	196 890
Province du Nouveau-Brunswick, 5,25 %, dû le 2 juin 2009	134 000	138 776
Province du Nouveau-Brunswick, 6,38 %, dû le 15 juin 2010	130 000	138 280
Gouvernement du Canada, 4,25 %, dû le 1 septembre 2009	200 000	206 800
	1 515 000	1 582 870
Amortissement de prime	-	(29 591)
Encaisse détenue dans le compte du courtier	-	363 926
	1 515 000 $	1 917 205 $

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006

4. Immobilisations :

			2006	2005
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	16 774 $	15 980 $	794 $	1 211 $
Mobilier et agencements	11 551	9 710	1 841	3 145
Matériel informatique	78 648	58 092	20 556	33 518
	106 973 $	83 782 $	23 191 $	37 874 $

5. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer du Conseil se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des placements au 31 décembre 2006 est 1 898 475 $ (2005 – 1 827 584 $) d'après les listes publiées des valeurs marchandes. La juste valeur des avancements à TRACC du 31 décembre 2006 est approximatif 163 000 $.

La juste valeur des frais de traitement à payer ne peut être estimée compte tenu de l'incertitude du minutage relié au traitement et au remboursement rattaché.